

# La Multifonctionnalité: du cadre légal à l'implémentation dans le terrain

Jan-Matti Keller  
Inspecteur des forêts de l'arrondissement 11/16  
E-mail: [jan-matti.keller@vd.ch](mailto:jan-matti.keller@vd.ch)  
Téléphone: 0041.79/704.29.31

# Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050

Au début du chapitre des objectifs:

*« La forêt continue à l'avenir de remplir les fonctions importantes pour la société selon le principe de la multifonctionnalité, tout en faisant l'objet d'une gestion durable et intégrale. »*

SIFB 2050: <https://www.bafu.admin.ch/fr/sifb>

# Politique forestière vaudoise 2040

## Chapitre 4.2, sylviculture:

*« La sylviculture est basée sur le principe de gestion multifonctionnelle et proche de la nature, qui garantit les différentes fonctions et prestations forestières ainsi que leur potentiel d'évolution. »*

PoIFor 2040: <https://www.vd.ch/environnement/foret/politique-forestiere-2040>

# Bases légales

Loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991,  
article 1, alinéa 1, lettre c:

*« de garantir que les forêts puissent remplir leurs fonctions, notamment leurs fonctions protectrice, sociale et économique (fonctions de la forêt) »*

Loi forestière du canton de Vaud (LVLFO) du 8 mai  
2012, article 1, alinéa 1, lettre c:

*« garantir que les forêts remplissent durablement leurs fonctions, notamment environnementale, protectrice, sociale et économique »*

# Bases légales

Loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991,  
article 20, alinéa 2:

*«Les cantons édictent les prescriptions nécessaires en matière d'aménagement et de gestion, en tenant compte des exigences de l'approvisionnement en bois, d'une sylviculture proche de la nature et de la protection de la nature et du paysage.»*

# Bases légales

Loi forestière du canton de Vaud (LVLFO) du 8 mai 2012, article 42, alinéa 1 et 4:

*« La planification forestière a pour but de définir les objectifs et modes de gestion des forêts de manière à ce que leurs fonctions, en particulier la production de bois, la protection paysagère, la protection biologique, l'accueil ainsi que la protection physique, dont la protection contre les dangers naturels, soient pleinement et durablement garanties »*

*« Les outils de la planification forestière sont en particulier :*

- les plans directeurs forestiers ;*
- les plans de gestion ;*
- les plans sectoriels forestiers. »*

# Planification forestière

Il existe trois outils de planification qui ont chacun leur niveau:

- Les plans directeurs forestiers qui ont un niveau régional large. Ils concrétisent les objectifs stratégiques de la politique forestière. Ils fixent à long terme les objectifs principaux de la conservation et du développement des forêts, les conditions cadres de l'exploitation. Ils lient les autorités cantonales.
- Les plans de gestions sont des plans à moyen terme qui précisent les objectifs stratégiques et la conduite de l'exploitation au niveau d'un ou plusieurs propriétaires forestiers. Ils s'inscrivent dans le cadre fixé par les plans directeurs forestiers.
- Les plans sectoriels forestiers sont des plans destinés à résoudre des enjeux localisés ou des problèmes de planification spécifiques.

# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

## Plan directeur forestier des montagnes jurassiennes:

- couvre un périmètre d'environ 400 km<sup>2</sup> dont 360 km<sup>2</sup> soumis à la loi forestière.
- regroupe 24 communes entre le pied du Jura et la frontière avec la France, de la Dôle au Mollendruz en incluant la Vallée de Joux.
- est couvert par des forêts composées de  $\frac{3}{4}$  de résineux (épicéas, sapins) et  $\frac{1}{4}$  de feuillus (hêtres, érables) avec une capacité de production de 115'000 m<sup>3</sup>/an.
- est couvert par des nombreux biotopes d'importance fédérale, cantonale, ou locale (PPS, haut-marais, bas-marais, district franc fédéral, etc.).
- est le terrain de jeu pour de nombreuses activités de loisirs et touristiques (randonnée à pied, à VTT, à ski, ski de piste, ski de fond, etc.).

# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

Il y a eu une analyse détaillée des fonctions forestières sur une grille d'échantillonnage hectométrique. Les objectifs d'aménagement ont été déterminés pour chaque fonction mentionnée ci-dessous :

- La production de bois.
- La protection contre les dangers naturels.
- La protection paysagère.
- La biodiversité.
- L'accueil, loisirs et tourisme.

# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

Suite à une analyse de ces fonctions, une vocation prépondérante qui tient compte de toutes les fonctions assignées à la forêt a été mise en avant. Dans ce contexte, l'intensité, l'importance ou le degré d'usage devient déterminant. Deux cas de figure ont été définis pour la définition des unités d'aménagement :

- I. une des fonctions forestières prime sur les autres.
- II. deux ou plusieurs fonctions (d'égale valeur) priment sur les autres.

Pour ce 2<sup>ème</sup> cas de figure, la hiérarchie des fonctions forestières a été fixée ainsi:

- *Protection contre les dangers naturels > Production de bois > Biodiversité > Accueil, loisirs et tourisme > Protection paysagère.*

# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

A la fin de l'opération, des unités d'aménagement ont été définies et délimitées. Les voici:

- Les forêts de production de bois
  - Les forêts de production de bois et à vocation de biodiversité
  - Les forêts de production de bois et à vocation d'accueil
  - Les forêts de protection contre les dangers naturels
  - Les forêts à vocation de biodiversité
  - Les forêts à vocation de biodiversité et d'accueil
  - Les forêts d'accueil
  - Les autres forêts
- 
- Les pâturages boisés
  - Les pâturages boisés et à vocation de biodiversité
  - Les pâturages boisés, à vocation biodiversité et d'accueil
  - Les pâturages boisés à vocation d'accueil

# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

## Intensité de la production de bois

### Importance de l'intensité de la production de bois

-  non définie
-  normale (affirmée)
-  élevée (affirmée)
-  faible
-  occasionnelle
-  nulle avec prod. ligneuse
-  nulle p. absence de prod. lign.
-  divers



# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

## Protection contre les dangers naturels

Importance de la protection contre les dangers naturels

- non définie
- générale
- élevée
- supérieure
- présente
- divers



# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

## Protection paysagère

Importance de la protection paysagère

- non définie
- générale
- élevée
- supérieure
- générale dans IFP/IMNS
- temporairement modifiée
- divers



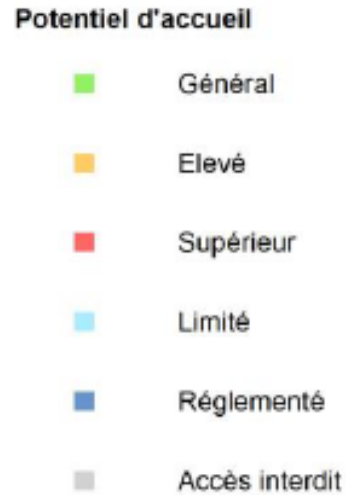
# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

## Importance de la biodiversité



# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

## Potentiel d'accueil



# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

## Unités d'aménagement

### Unités d'aménagement

- Les forêts de production de bois
- Les forêts de production de bois et à vocation de biodiversité
- Les forêts de production de bois et à vocation d'accueil
- Les forêts de protection contre les dangers naturels
- Les forêts à vocation de biodiversité
- Les forêts à vocation de biodiversité et d'accueil
- Les forêts d'accueil
- Les autres forêts
- Les pâturages boisés
- Les pâturages boisés à vocation de biodiversité
- Les pâturages boisés à vocation de biodiversité et d'accueil
- Les pâturages boisés à vocation d'accueil



# La multifonctionnalité dans les plans directeurs forestiers

Avec les plans directeurs forestiers, il y a une vision à une échelle large de la multifonctionnalité de la forêt, car les informations sont traitées au point par hectare.

Certaines choses ne ressortent pas sur les PDFs, comme par exemple les sentiers de randonnées, les refuges qui sont des zones d'accueil supérieur, ou certains petits biotopes.

Une vision locale est donc parfois nécessaire pour prendre des décisions.

# La multifonctionnalité dans les plans de gestion

## Plan de gestion de la commune du Chenit:

- couvre un périmètre d'environ 3'500 hectares de forêt.
- couvre une commune, celle du Chenit.
- est couvert par des forêts composées de  $\frac{3}{4}$  de résineux (épicéas, sapins) et  $\frac{1}{4}$  de feuillus (hêtres, érables) avec une capacité de production de 12'000 m<sup>3</sup>/an.
- est couvert par des nombreux biotopes d'importance fédérale, cantonale, ou locale (PPS, haut-marais, bas-marais, district franc fédéral, etc.).
- est le terrain de jeu pour de nombreuses activités de loisirs et touristiques (randonnée à pied, à VTT, à ski, ski de piste, ski de fond, etc.).

# La multifonctionnalité dans les plans de gestion

Généralement, dans les plans de gestion, la multifonctionnalité ne se trouve pas sous forme de carte mais plutôt de prescription.

Pour le plan de gestion de la commune du Chenit, on trouve, dans les principes de gestion:

*« **La gestion multifonctionnelle** vise à garantir que les forêts puissent remplir durablement et simultanément – en temps et en lieux – l'ensemble des fonctions économiques, protectrices, biologiques, paysagères et sociales en tenant compte de leurs importances respectives. »*

# L'implémentation dans le terrain

L'implémentation de la multifonctionnalité des forêts dans le terrain est réalisée par le garde forestier et l'inspecteur forestier lors des martelages ou des décisions d'aménagement.

Lorsque le forestier est en forêt pour marteler une coupe de bois, par exemple, il a toujours dans sa tête les multiples fonctions de la forêt, les multiples groupes d'intérêt qui gravitent autour cette dernière. Et c'est finalement lui qui fait la pesée des intérêts lorsqu'il marque un arbre. Mais cela ne peut pas être le fruit de longue réflexion, il doit prendre sa décision en quelques secondes grâce son savoir et ce qu'il observe ou a observé.

# Merci pour votre attention!

## Avez-vous de questions?